

Image not found or type unknown



Victime du travail au noir

Par **tomohiro**, le **14/05/2009** à **17:53**

Bonsoir,

Je vous présente mon histoire: il y a 2 mois j'ai accepté un emploi comme assistant photo au noir. On m'avait promis alors que mon statut serait régularisé et que l'on me proposerait vite un contrat.

L'employeur, non content de m'avoir promis une paie de 600euros/mois pour des semaines de 72h, me faisait subir des humiliations devant les clients. Pensant que c'était ainsi que l'on apprenait, je me taisais.

Maintenant 2 mois après, il m'a remercié. j'ai reçu en totalité 300 euros pour ces 2 mois de travail.

Aujourd'hui j'aimerais connaître les arguments juridiques pour le convaincre d'au moins me reverser le salaire dû. Non pas pour quelques sous durement gagnés, mais pour retrouver un peu de dignité et un peu d'estime de soi. Ne serait-ce qu'un moyen de dénoncer ses agissements serait déjà un réconfort.

D'avance merci.

Fred.

Par **milou**, le **15/05/2009** à **07:58**

Bonjour,

Votre employeur s'est rendu coupable du délit de travail dissimulé.

Vous pouvez dès à présent saisir le Conseil de prud'hommes. Vous pouvez également

prévenir l'inspection du travail.

Cordialement